

CHARTRE SPORTIVE Union Basket les Avenières Aoste (UB2A)

BUT DE LA CHARTE

Chaque membre représente le club et ses valeurs qui sont les suivantes :

**Esprit d'équipe ;
Fair-play ;
Respect et Tolérance ;
Plaisir de jouer et Compétitivité ;
Esprit associatif.**

CETTE CHARTE S'APPLIQUE A TOUS LES LICENCIÉS DU CLUB (joueurs et leurs représentants légaux, entraîneurs, dirigeants...)

REGLES

Tous les licenciés véhiculent l'image du club. Aussi tous devront avoir un comportement **EXEMPLAIRE** sur le terrain ainsi qu'en dehors.

Tout comportement anormal, qu'il soit verbal ou physique, envers ses coéquipiers, ses adversaires, le corps arbitral, le staff technique ou le public, pourra **faire l'objet de sanctions disciplinaires.**

Tous les frais occasionnés pour le club suite à un comportement déplacé devront être assumés par son auteur ou son représentant légal s'il est mineur. (Ainsi par exemple, la FFBB taxe 15€ une faute technique, taxe qui sera payée par le fautif et non le club.)

DEVOIRS DES DIRIGEANTS

Le bureau sera chargé de la gestion du club et habilité à prendre toutes les décisions, qu'elles soient d'ordre financier ou administratif, afin de permettre son bon fonctionnement.

Des réunions suivies de délibérations seront organisées au sein du bureau. Suite à chacune d'entre elles, les licenciés recevront par mail un compte rendu de la dite réunion.

Aussi le bureau s'engage auprès des joueurs et parents à :

Assurer et licencier chaque joueur auprès de la FFBB ;
Veiller à ce qu'un entraîneur soit présent et dispose du matériel nécessaire pour chaque entraînement ;
Faire le nécessaire en cas d'incident ou d'accident ;
Promouvoir la vie associative et la cohésion de tous les membres du club

DEVOIRS DES ENTRAINEURS ET DES JOUEURS

L'entraîneur a pour fonction d'enseigner et de faire progresser les joueurs, de manière individuelle et collective, tout en faisant preuve d'une **attitude irréprochable**, tant sur les terrains qu'en dehors de ces derniers.

L'entraîneur a la responsabilité du matériel mis à sa disposition.

L'entraîneur doit s'assurer que les matchs se déroulant à domicile se réalisent de façon optimale en terme de fonctionnement logistique (personnel de la table de marque, présence d'un abrite et d'un responsable de salle).

Les joueurs doivent **respecter** :

- Les directives données par l'entraîneur ;
- Le matériel et les installations ;
- Leur entraîneur, les arbitres, leurs adversaires et le public.

Les joueurs doivent également **être présents aux entraînements et matchs.**

En cas d'absence, qu'il s'agisse d'un match ou d'un entraînement, **le joueur doit prévenir son entraîneur dans les meilleurs délais.**

Les joueurs ou leurs représentants légaux ont pour obligation de s'acquitter du règlement de la licence **en début d'année (payable en plusieurs fois).**

DEVOIRS DES ACCOMPAGNATEURS DES EQUIPES

Les parents accompagnateurs des joueurs pour les matchs sont aussi invités à faire preuve d'un comportement exemplaire, à respecter les adversaires et les arbitres, à s'abstenir d'intervenir en quoi que ce soit lors des décisions prises par le coach et à s'investir au moins une fois par an dans l'organisation d'une manifestation organisée par le club. En effet, le club n'est en rien une garderie!

EN CONCLUSION, le bureau sera d'une EXTREME VIGILANCE à l'application de cette charte.

Je soussigné(e)....., licencié(e) (ou son représentant légal) en catégorie..... certifie avoir pris connaissance de la charte de mon club ci-dessus et m'engage à la respecter.

FAIT A.....

LE.....

Signature :